

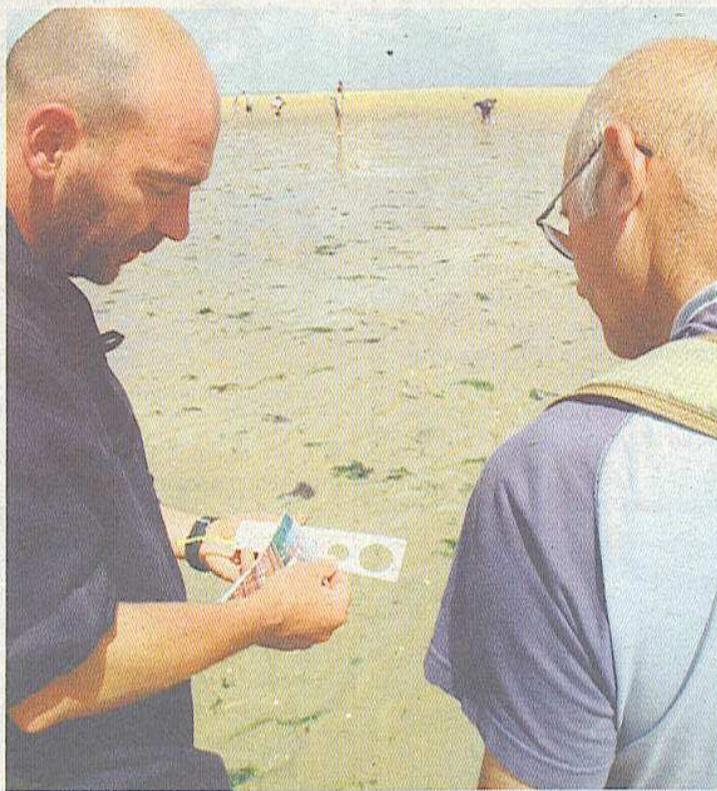
**PÊCHE À PIED.** L'association Iodde s'est lancée comme défi de préserver les estrans. Chaque année, des milliers de personnes ramassent des coquillages et crustacés en dessous des mailles autorisées

# Conseils pour éviter le pillage

Le chiffre en étonnera plus d'un : 300 tonnes de coquillages et crustacés ont été ramassés l'année dernière par les pêcheurs à pied amateurs dans la seule zone de l'île d'Oléron. Les deux tiers de cette quantité étaient en dessous de la maille réglementaire. Quand la mer se retire, ce sont des milliers de personnes qui se ruent, un seau à la main, sur les coques, les palourdes et autres perles marines. Des gens très souvent mal informés, qui mettent en péril l'écosystème des estrans.

L'association Iodde (Ile d'Oléron développement durable) est la première à avoir tiré la sonnette d'alarme. S'appuyant sur une étude réalisée en partenariat avec l'université de La Rochelle, les membres de cette association parcourent le littoral et sensibilisent les pêcheurs à pied des méfaits d'une mauvaise pêche.

« **Cour de récréation** ». La pêche à pied est autorisée et on peut récolter jusqu'à cinq kilos par personne et par jour. Mais encore faut-il respecter les tailles réglementaires. Et c'est justement sur ce point que le bât blesse. 85 % des pêcheurs à pied ignorent la ré-



**Calibrage.** Muni d'une réglette qui comporte les tailles réglementaires (disponible dans les offices de tourisme de l'île), Jean-Baptiste Bonnin incite à remettre à l'eau coques et palourdes trop petites. PHOTO V.D.-M.

glementation, selon le diagnostic réalisé par l'association. Un manque d'information auquel Jean-Baptiste Bonnin, cofondateur de l'association, ajoute, à

deuxième mot, un manque de curiosité. « En ce moment, c'est un peu la cour de récréation », constate-t-il.

Mais cet amoureux de la

nature n'est pas là pour blâmer qui que ce soit. Bien au contraire. À marée basse, Jean-Baptiste commence son travail de sensibilisation. Ni sifflet ni képi, il interpelle simplement les pêcheurs récréatifs. « On peut préserver la richesse des estrans avec des gestes simples », souligne-t-il. Muni d'une réglette qui comporte les tailles réglementaires, Jean-Baptiste trie les crustacés dans les seaux des pêcheurs et les incite à remettre à l'eau des coques et palourdes trop petites. Surpris par cette démarche, les touristes écoutent attentivement. « On ne connaissait pas l'existence d'une maille pour les coques et les crustacés, concède Eddie Martin. Mais c'est important de préserver la nature et, à l'avenir, on fera plus attention. »

**L'île de Ré reprend le projet.** Sensibiliser et prodiguer quelques conseils. Voilà pour l'instant les seules armes de ces associations de protection de l'environnement. Mais Jean-Baptiste et son association n'entendent pas en rester là : « Les collectivités ne doivent pas être les seules à endosser le poids de ce projet. » Reçu par le ministre de l'Environnement, Jean-Louis Borloo, en

Tailles minimales requises
2,5 cm pour les <b>luisettes</b> .
2,7 cm pour les <b>coques</b> .
3 cm pour les <b>crevettes</b> .
4 cm pour les <b>moules, pétoncles et palourdes</b> .
10 cm pour les <b>couteaux</b> .
13 cm pour les <b>tourteaux</b> .

mai, l'association Iodde espère que l'État et l'administration maritime vont assumer leur rôle.

D'autres idées concrètes sont avancées : instaurer une écotaxe sur le pont qui relie le continent à l'île d'Oléron et placer des gardes sur le littoral pour surveiller la pêche à pied. Mais Jean-Baptiste Bonnin ne veut pas se baser uniquement sur le côté répressif : « Ces gardes (dont le statut reste à définir) devront effectuer un suivi et informer les pêcheurs ».

Une idée qui fait déjà des envieux puisque l'île de Ré veut reprendre le concept pour l'appliquer à son littoral.

► **Pratique.** Des réglottes avec les mailles réglementaires pour tous les coquillages et crustacés sont disponibles dans tous les Offices de tourisme de l'île d'Oléron.

Victor Dhollande-Monnier